

Règles d'utilisation

PARC CANIN

- Le propriétaire ou l'accompagnateur doit être âgé de 14 ans et plus
- Maximum deux chiens par utilisateur
- Le chien doit être sous le contrôle de l'utilisateur en tout temps
- Le chien doit être tenu en laisse jusqu'au sas d'entrée du parc
- Avoir une laisse en main et être prêt à intervenir en toute circonstance
- Tenir le chien en laisse lors de l'entretien du parc
- Ramasser les excréments sans délai et en disposer adéquatement dans les poubelles prévues à cet effet
- Empêcher son chien d'aboyer ou de hurler afin de respecter la quiétude des lieux et du voisinage. Au besoin, utiliser une muselière
- Ne pas utiliser de jouets en présence d'autres chiens, puisqu'ils peuvent engendrer de la compétition ou des agressions
- Le chien doit être identifié de façon à pouvoir joindre son propriétaire
- Un chien au comportement agressif, malade, en rut ou portant un collier à pointes est interdit dans le parc
- La présence d'animaux autres qu'un chien est interdite
- Garder les portes de l'enclos fermées en tout temps
- Il est interdit de mettre de l'affichage non autorisé par la Ville



Le propriétaire ou l'accompagnateur est responsable de tout dommage physique ou matériel causé par son animal

Le non-respect des règles peut entraîner une expulsion immédiate du site



Information supplémentaire : boisbriand.ca/parcscanins

URGENCE : 911

